

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES ET ÉTABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

MINISTÈRE DU TRAVAIL,
DE LA SOLIDARITÉ
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

MINISTÈRE DE LA SANTÉ
ET DES SPORTS

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Arrêté du 2 juillet 2010 portant nomination de la directrice de la recherche de l'École des hautes études en santé publique

NOR : SASR1030540A

Le ministre du travail, de la solidarité et de la fonction publique, la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche, la ministre de la santé et des sports,

Vu l'article L. 1415-1 du code de la santé publique ;

Vu l'article L. 756.2 du code de l'éducation ;

Vu la loi n° 2004-806 du 9 août 2004 relative à la politique de santé publique, notamment ses articles 85 et 86 ;

Vu le décret n° 2006-1546 du 7 décembre 2006 modifié relatif à l'École des hautes études en santé publique ;

Vu l'avis favorable émis le 31 mars 2009 par le conseil scientifique de l'École des hautes études en santé publique ;

Vu l'avis favorable émis le 20 avril 2009 par le conseil d'administration de l'École des hautes études en santé publique ;

Sur la proposition du directeur de l'École des hautes études en santé publique,

Arrêtent :

Article 1^{er}

Mme Marie-Aline BLOCH est nommée directrice de la recherche de l'École des hautes études en santé publique pour une durée de cinq ans.

Article 2

Le présent arrêté sera publié aux *Bulletins officiels* du ministère de la santé et du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Fait à Paris, le 2 juillet 2010.

Pour le ministre du travail,
de la solidarité et de la fonction publique
et la ministre de la santé et des sports :
Pour la directrice des ressources humaines
et par délégation :

*La sous-directrice des emplois
et des compétences,*

D. CHAMPION

Pour la ministre de l'enseignement supérieur
et de la recherche et par délégation :

*Le directeur général pour l'enseignement supérieur
et l'insertion professionnelle,*

P. HETZZEL

*L'adjoint au directeur général
pour la recherche et l'innovation,*

J.-R. CYTERMANN